

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tommy Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/d06039da7816e8c1ce5f9228>

Date d'obtention : 2024-05-24 17:53:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode uniforme avec des étapes claires qui nous permet de faire des interventions claires sans rien oublier et le tout légalement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Prendre le temps de bien faire les choses dans le bon ordre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Avoir une réflexion avant intervention en me basant sur la trousse sexto